



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 6 avril 2020 à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro 258-1-2020 intitulé : **Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 258-2019 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.**

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : mbarbeau@ville.lavaltrie.qc.ca .

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 8 avril 2020.

Madeleine Barbeau, greffière